



2026 / 2027

REGLEMENT SPORTIF SABRE

NOUVELLE-AQUITAINE

RESPECT DU CAHIER DES CHARGES

L'application du règlement sportif FFE, de la Nouvelle-Aquitaine et du cahier des charges de l'organisation des épreuves régionales est obligatoire.

Si au cours de la saison une modification du règlement sportif s'impose, une information sera relayée par mail à tous les clubs.

Table des matières

1.	INFORMATIONS GENERALES	4
1.1.	VOTRE LICENCE	4
1.2.	COUVERTURE MEDICALE	4
1.3.	LE MATERIEL	4
1.4.	SURCLASSEMENT VOIR REGLEMENT MEDICAL FFE	4
1.5.	EQUIPE INTER-CLUB (EIC)	5
1.6.	CLASSEMENTS	5
2.	ORGANISATION DES EPREUVES NOUVELLE-AQUITAINE	6
2.1.	INFORMATIONS DE L'EPREUVE	6
2.2.	HORAIRES ET INFORMATIONS PRATIQUES	6
2.3.	ENGAGEMENT DES TIREURS	7
2.4.	DIRECTOIRE TECHNIQUE :	7
2.5.	ARBITRAGE	7
2.6.	RECOMPENSES	8
2.7.	ENVOI DES RESULTATS	8
3.	ORGANISATION POUR LES EPREUVES DE M7 A M13	9
3.1.	M7 A M11	9
3.2.	M13	9
3.3.	Classement M13	9
3.4.	MATERIEL	10
4.	FILIERE HORIZON 2036	10
4.1.	EPREUVE H2036 LENA 1/8 DE FINALE :	10
4.2.	EPREUVE H2036 ¼ DE FINALE ET ½ FINALE : EPREUVES NATIONALES	10
4.3.	QUALIFICATION A LA FETE DES JEUNES	11
4.4.	EPREUVES PRISES EN COMPTE POUR LE CLASSEMENT REGIONAL : M15	11
5.	ORGANISATION SPORTIVE M17/M20/SENIOR	13
5.1.	EPREUVES NOUVELLE-AQUITAINE	13
5.2.	SYSTEME DE QUALIFICATION AUX CHAMPIONNATS DE FRANCE	13

5.3. EPREUVES PRISES EN COMPTE POUR LE CLASSEMENT REGIONAL : M17 SABRE	14
5.4. EPREUVES PRISES EN COMPTE POUR LE CLASSEMENT REGIONAL : M20 SABRE	14
5.5.SYSTEME DE QUALIFICATION AUX CHAMPIONNATS DE FRANCE U23 HOMMES ET DAMES	14
5.6. SYSTEME DE QUALIFICATION AUX CHAMPIONNATS DE FRANCE SENIOR	15
5.7. EPREUVES PRISES EN COMPTE POUR LE CLASSEMENT REGIONAL : SENIOR	15
6. CATEGORIE VETERAN	16
6.1. EPREUVES NOUVELLE-AQUITAINE :	16
6.2. SYSTEME DE QUALIFICATION AUX CHAMPIONNATS DE FRANCE :	16
7. STAGES ET ENTRAINEMENTS REGIONAUX	17
8. INTEGRATION DES HANDISPORTS	17

1. INFORMATIONS GENERALES

1.1. VOTRE LICENCE

- ✓ Elle est obligatoire pour la pratique de votre sport.
- ✓ Elle est téléchargeable sur l'espace extranet du licencié ou du club.
- ✓ Chaque club doit demander et payer ses licences directement à la Fédération.

1.2. COUVERTURE MEDICALE

Tout organisateur d'épreuves sportives engage sa responsabilité selon les dispositions légales et réglementaires. A ce titre, il doit être dûment assuré auprès d'un organisme d'assurance reconnu.

Conformément au règlement médical fédéral 2026, Surveillance sanitaire des compétitions :

Les moyens humains et matériels à mettre en œuvre dans le cadre des compétitions doivent être adaptés selon l'importance de la manifestation.

Jusqu'à la catégorie M13 : les compétitions régionales peuvent être surveillées par l'ensemble des personnes qualifiées énumérées (Intervenant initié aux gestes qui sauvent ; Secouristes titulaires d'un PSC ; Infirmiers et personnel titulaires d'un certificat ; médecin), licenciée à la FFE.

De la catégorie M13 à M17 : les compétitions régionales seront surveillées au minimum par un intervenant en santé disposant d'un PSC, licencié à la FFE. Nous rappelons que les sportifs mineurs doivent être examinés et soignés en présence d'un parent ou d'un représentant majeur.

A partir de la catégorie M20 : la présence d'un professionnel de santé (Médecin, infirmier, Kiné) est nécessaire. Là aussi, il sera licencié à la FFE sauf s'il a une couverture spécifique en responsabilité civile professionnelle couvrant la surveillance des compétitions.

Pour les compétitions réunissant plus de 100 tireurs, il est recommandé d'avertir le SAMU en amont de la compétition.

1.3. LE MATERIEL

Pour toutes les épreuves : application du règlement FFE (Cf. Règlement matériel 2026/2027)

1.4. SURCLASSEMENT VOIR REGLEMENT MEDICAL FFE

Il n'y a pas de surclassement automatique.

- Le simple surclassement n'est possible qu'à partir de la 1^{ère} année de la catégorie M11 selon les modalités définies dans le règlement médical.
ATTENTION : pour les catégories M11 et M13 1^{ère} année. Les simples surclassements

pour ces escrimeurs ne seront accordés qu'avec l'utilisation du formulaire de simple surclassement cas particulier.

- Les doubles surclassements ne s'appliquent que pour les catégories M15 et M17

Cf. règlement médical : <https://www.escrime-ffe.fr/fr/l-escrime/s-inscrire/certificats-medicaux-et-surclassements.html>

1.5. EQUIPE INTER-CLUB(EIC)

La constitution des Equipes Inter-Club est réalisée entre différents clubs d'une même ligue. Les clubs doivent remplir le formulaire qui doit être validé par la ligue.

1.6. CLASSEMENTS

Le classement Nouvelle Aquitaine est un outil de promotion de l'escrime et il permet de qualifier certains tireurs pour les Championnats de France.

Les sélections sur quotas sont attribuées par le classement régional. Celui-ci s'arrête après la dernière épreuve LENA.

La formule utilisée : $\text{Points} = 100 * C * (1,01 - \log(R) / \log(P1)) * (P2 / 1,72)$

C : coefficient de la compétition

R : rang du tireur

P1 : nombre de participants

P2 : nombre de participants utilisé pour le coefficient de participant (on limite cette valeur à 150)

Les classements sont disponibles sur le site du LENA :

<http://resultats.escrime-nouvelle-aquitaine.fr/>



REGLEMENT SPORTIF NOUVELLE-AQUITAINE

2. ORGANISATION DES EPREUVES NOUVELLE-AQUITAINE

2.1. INFORMATIONS DE L'EPREUVE

Les épreuves de ligue sont créées en ligne sur l'extranet par le LENA

Les épreuves de clubs ou département sont créées en ligne sur l'extranet par le Comité départemental.

Les épreuves Nouvelle-Aquitaine sont ouvertes aux autres ligues et aux étrangers.

Les Championnats Régional Nouvelle-Aquitaine sont fermés aux licenciés de la Ligue Nouvelle-Aquitaine.

Les clubs organisateurs doivent communiquer le règlement de l'épreuve comportant le lieu, l'heure exacte, le N° de téléphone de la salle organisatrice et diverses informations d'usage **1 mois au moins avant la date de la compétition.**

Cette information doit être faite :

- A la ligue (pour une mise en ligne sur le site de la FFE) : secretariat@escrime-nouvelle-aquitaine.fr
- Aux Conseillers Technique Sportifs :
colignon.atr@outlook.fr
grenouillet.atr@yahoo.com
- Au Responsable de l'Arbitrage Régional
Franck Bellevier : franck@bellevier.fr

2.2. HORAIRES ET INFORMATIONS PRATIQUES

Horaires des compétitions de ligue :

Pour les compétitions régionales qui commencent le samedi, le début de l'épreuve ne doit pas commencer avant 12h. sauf dérogation

En cas d'organisation de plusieurs compétitions, un décalage est conseillé. Prévoir 1h30 de battement entre le début des deux vagues si le nombre de pistes et d'arbitres est limité (notamment au fleuret et à l'épée).

Installations sportives :

Pour une bonne organisation des épreuves régionales à l'épée et au fleuret, nous conseillons un minimum de 12 pistes.

Gestion informatique de la compétition :

L'organisateur doit être en mesure de gérer informatiquement la compétition :

- Il est indispensable qu'au moins une personne soit en capacité d'utiliser un des logiciels de compétition.
- Le pôle informatique doit être équipé des outils nécessaires pour le bon déroulement de l'épreuve : ordinateur, imprimante, papier, encre, connexion internet

2.3. ENGAGEMENT DES TIREURS

Compétitions en Nouvelle-Aquitaine :

Les engagements pour toutes les compétitions Nouvelle-Aquitaine devront obligatoirement se faire en ligne sur l'extranet de la FFE le mercredi à 23h59 au plus tard pour les individuels et les équipes.

Les droits d'engagement sont fixés chaque année par le Comité Directeur :

- ✓ Individuel M9 / M11 : 8 euros
- ✓ Individuel M13 / M15 / M17/ M20 / senior / vétérans : 12 - 15 Euros
- ✓ Equipe : 20€

Les engagements pour les championnats de France individuels et par équipes, quelle que soit la division, la Fête des Jeunes individuelle et par équipes, Challenge M13, 1/2H2036 et ¼ H2036 sabre sont effectués par le LENA.

Pour les épreuves nationales organisées sous l'égide de la FFE, ainsi que les épreuves de la filière H2036, la clôture des engagements est fixée :

- 10 jours avant le début des épreuves à 23h59 (heure de Paris), pour les tournois débutant le dimanche : M15/M17/M20/Vétérans
- 4 jours avant le début des épreuves à 23h59 (heure de Paris) : seniors

POUR LES EPREUVES SUR SELECTION : les sélections sont envoyées aux clubs et la confirmation de participation aux épreuves est faite 25 jours avant l'épreuve **PAR LES CLUBS NON PAR LES TIREURS OU LES PARENTS DES TIREURS.**

La validation et les frais d'inscription pour les catégories de M15 à senior seront à régler directement sur l'extranet par le club ou le tireur pour les épreuves nationales FFE (Cf. règlement sportif FFE).

2.4. DIRECTOIRE TECHNIQUE :

Il est composé de 3 personnes pour toutes les compétitions Nouvelle-Aquitaine :

- Un cadre technique ou son représentant
- Un référent CRA nommé par celle-ci
- Une personne représentant le club organisateur (maître d'armes ou autres)

2.5. ARBITRAGE

Chaque organisateur d'épreuve fera en sorte de faire respecter la charte de l'arbitrage. Afin de lutter contre les incivilités cette dernière pourra être remise au moment des inscriptions

à chacun des participants et elle devra être affichée de manière visible pour tous sur le lieu de la compétition.

Toutes les épreuves organisées en Nouvelle-Aquitaine devront respecter le règlement FFE et les recommandations édictées par la commission régionale d'arbitrage.

Disposition spécifique : pour les épreuves individuelles et par équipes, la règle de non-combativité (T.124 FIE) s'applique à partir de la catégorie M17.

2.6. RECOMPENSES

Pour les épreuves M7/M9/M11 : Il est souhaitable que tous les participants soient récompensés. Pour toutes les épreuves à partir de M13 : Coupes, médailles aux 4 premiers individuels et au podium pour les épreuves par équipe. Des récompenses supplémentaires peuvent être envisagées et sont souhaitables.

Pour les Championnats Nouvelle-Aquitaine, les récompenses du Podium seront prises en charge par la Ligue :

- Pour les épreuves individuelles : Les 4 premiers du podium
- Pour les épreuves par équipes : Les 3 premières équipes du podium

Les remises des récompenses se feront à l'issue de chaque finale.

IMPORTANT : La remise des récompenses doit être une « **cérémonie** » car elle doit mettre en valeur les performances des tireurs. Pour ce faire, il est demandé aux clubs organisateurs de disposer d'un podium derrière lequel sera positionné un kakemono de la Ligue.

2.7. ENVOI DES RESULTATS

L'envoi des résultats doit se faire obligatoirement avant le MARDI MATIN suivant la compétition. L'ensemble de la compétition (des poules jusqu'à la finale) doit être :

- Publié en PDF/XML/FFF sur l'EXTRANET de la Fédération par **le club organisateur**.
- Envoyé à la Ligue sous les formats XML/PDF (oucotcot) aux adresses suivantes : grenouillet.atr@yahoo.com ; secretariat@escrime-nouvelle-aquitaine.fr

Pour la publication sur l'extranet :

Cliquez sur l'onglet engagement puis gestion de la compétition.

Pour chaque compétition, cliquez sur modification et en bas de la page vous trouverez les 3 zones de dépôt pour chaque fichier.

3. ORGANISATION POUR LES EPREUVES DE M7 A M13

3.1.M7 A M11

Pour les animations de jeunes en Nouvelle-Aquitaine, la FFE préconise :

- Catégorie M7/M9/M11 : équipes de 2 personnes avec un remplaçant possible relais en 4 touches jusqu'à 16. Pas d'élimination.

Les épreuves de jeunes peuvent être soit individuelles soit par équipes. Il est souhaitable de privilégier les "**animations**" par équipes". Pour ces 3 catégories la mixité (garçons-filles) doit être favorisée.

Il faut encourager la pratique des 3 armes pour les M11, et uniquement les armes conventionnelles pour les catégories inférieures.

Dans le cas de l'organisation "**d'animations**" individuelles, il faudra privilégier les épreuves en poule de 4 sans tableau qui comportent les avantages suivants : plus grand nombre de matchs tirés, durée d'épreuve plus courte, pas d'éliminé, tout le monde arrive et repart en même temps.

3.2.M13

Les Epreuves M13 suivantes seront organisées :

- Le Championnat Nouvelle-Aquitaine individuel et par équipe
- 3 épreuves régionales Nouvelle Aquitaine

Championnats Nouvelle-Aquitaine M13 :

Les Championnats Nouvelle-Aquitaine M13 se dérouleront en même temps que les championnats NA M15 à Vétérans.

FORMULE : 1 tour de poule sans éliminé, minimum 6 ou 7 par poule en favorisant les poules de 7 avec décalage par club au tour de poule, 5 touches en poule et 10 touches en 2 reprises en tableau avec 1 minute de repos pendant laquelle le tireur ne doit pas quitter la piste et pourra recevoir des conseils d'une seule personne. On ne tire pas la 3^{ème} place.

L'épreuve par équipe se déroulera à la suite de l'épreuve individuelle.

3.3.Classement M13

Le classement sera calculé en utilisant la formule de calcul générale de la ligue.

Ces compétitions devront être nommées et identifiées comme épreuves M13. Les départements qui organisent ces épreuves devront donner les informations nécessaires au secrétariat du LENA afin de positionner les épreuves au calendrier de ligue avant le 30 septembre.

EPREUVES PRISES EN COMPTE POUR LE CLASSEMENT REGIONAL : M13

Compétitions	Coefficient	Epreuves prises en compte
Epreuves départementales + open et régionales	1	4 meilleurs résultats
Championnat Nouvelle Aquitaine	2	
Epreuve H2036 régionale	2	

3.4. MATERIEL

Pour les épreuves Nouvelle Aquitaine, il n'y aura pas de contrôle systématique du matériel dans les catégories M7, M9, M11, M13.

Dans le but de limiter la perte de temps lors des compétitions, l'arbitre aura le libre choix de vérifier (avec en plus des contrôles inopinés du matériel).

Néanmoins nous demandons aux maîtres d'armes de club de veiller à ce que leurs élèves aient du matériel en parfait état de marche et aux normes.

Au sabre pour les catégories M11 le matériel électrique est obligatoire en compétition.

Pour les M9 / M7 : électrique à partir des ¼ de finale.

4. FILIERE HORIZON 2036

Cf. règlement sportif fédéral : LA FILIERE H2036

Nous souhaitons qu'un référent pour chaque arme puisse être identifié en début de saison.

Les épreuves individuelles et par équipes sont accessibles aux tireurs licenciés à la FFE.

4.1. EPREUVE H2036 LENA 1/8 DE FINALE :

EPREUVE INDIVIDUELLE :

ENGAGEMENT

Pour l'épreuve des 8^{èmes} de finale (LENA) les clubs engagent leurs tireurs en utilisant l'extranet de la FFE aux 6 armes.

L'épreuve est ouverte à tous les licenciés de la ligue.

FORMULE : 1 tour de poule sans éliminé, minimum 6 ou 7 par poule en favorisant les poules de 7 avec décalage par club au tour de poule, 5 touches en poule et 10 touches en 2 reprises en tableau avec 1 minute de repos pendant laquelle le tireur ne doit pas quitter la piste et pourra recevoir des conseils d'une seule personne. On ne tire pas la 3^{ème} place

4.2. EPREUVE H2036 ¼ DE FINALE ET ½ FINALE : EPREUVES NATIONALES

EPREUVE INDIVIDUELLE MODE DE SELECTION :

Pour les deux épreuves nationales (des ½ et des ¼ de finale), la Ligue engage les tireurs en utilisant l'extranet de la FFE.

Sabre Dame

Les épreuves sont ouvertes à toutes les licenciées FFE

Sabre Homme

La Ligue engagera selon le mode de qualification suivant :

Les quotas octroyés par la FFE (soit 3 + un quota régional établi à la suite des épreuves de 8^{ème} de finales Cf. RsFFE) seront redistribués selon le classement régional actualisé

- Pour les ¼ après l'épreuve régionale
- Pour les ½ après la première épreuve nationale

Les quotas octroyés seront distribués en fonction du classement régional actualisé après chaque épreuve.

4.3. QUALIFICATION A LA FETE DES JEUNES

Cf Règlement Sportif fédéral

POUR L'INDIVIDUEL : La sélection se fait soit :

- **Par la filière "HORIZON 2036"** : Les 40 premiers tireurs métropolitains du classement national actualisé avant la fête des jeunes. (Règlement sportif FFE)
- **Par la filière Ligue Nouvelle-Aquitaine** :

Pour chaque arme les quotas attribués par la FFE seront redistribués de la manière suivante :

- Les quotas seront distribués par le classement national
- 1 quota sera conservé pour sélectionner le tireur le mieux classé au classement régional une fois enlevé les tireurs sélectionnés par le classement national (FFE +quota).

4.4. EPREUVES PRISES EN COMPTE POUR LE CLASSEMENT REGIONAL : M15

Compétitions prises en compte	Coefficient
H 2036LIGUE	1
H 20362 épreuves nationales	2
Championnat Nouvelle-Aquitaine	1.5
Meilleur résultat en M15 ou M17 (Open)	1

POUR LES EQUIPES : Un quota de trois équipes est réservé à la Nouvelle-Aquitaine pour la saison 2026/2027

Les équipes seront constituées de 4 tireurs de la Nouvelle-Aquitaine.

La composition des équipes se fera dans l'ordre du classement national des tireurs après l'épreuve nationale pour chaque arme.

Sur proposition du cadre technique cette règle pourra être aménagée si l'un des tireurs a été absent en cours d'année pour une raison liée à son état de santé ou à sa participation à une compétition internationale.

Participer aux actions de ligue de la catégorie concernée permettra de prétendre à la sélection par équipe.

Le choix des capitaines d'équipes se fera en priorité en fonction des qualifiés dans l'équipe et en cas de nombre de tireurs identiques, c'est le maître d'armes du meilleur classé de l'équipe qui coachera.

5. ORGANISATION SPORTIVE M17/M20/SENIOR

Cf. Règlement Sportif FFE

5.1. EPREUVES NOUVELLE-AQUITAINE

La saison sportive M17/M20 s'articule autour de :

- 3 épreuves Nouvelle-Aquitaine M17
- 2 épreuves Nouvelle-Aquitaine M20
- 1 Championnat Nouvelle-Aquitaine individuel
- 1 Championnat Nouvelle-Aquitaine par équipe

La saison sportive SENIOR s'articule autour de :

- 3 épreuves Nouvelle Aquitaine
- 1 Championnat Nouvelle Aquitaine individuel
- 1 Championnat Nouvelle Aquitaine par équipe

Formule individuelle : 1 tour de poule sans éliminé, minimum 6 ou 7 par poule en favorisant les poules de 7 avec décalage par club au tour de poule.

On ne tire pas la 3^{ème} place.

Formule équipe : constitution d'équipe de club, relais à l'italienne (9 x 5 = 45 touches). Tableau d'élimination directe sans tirer la 3^{ème} place. (Base du classement national individuel).

Formule : Si moins de 5 équipes, un tour de poule et la sélection se fait sur le classement de la poule.

5.2. SYSTEME DE QUALIFICATION AUX CHAMPIONNATS DE FRANCE

La sélection sera envoyée aux clubs 25 jours avant l'épreuve à l'issue de la réception des listes fédérales

Epreuve INDIVIDUELLE N1 et N2

Cf Règlement fédéral

Championnat de France N1 : les 32 premiers tireurs classés du classement national actualisé après la dernière épreuve du circuit national de la catégorie concernée.

Championnat de France N2 : Les épreuves sont ouvertes aux licenciés de la FFE sélectionnables en équipe de France sans quota sous réserve de participation au championnat Nouvelle-Aquitaine et sous réserve d'avoir participé à au moins une épreuve nationale. (Cf. RS FFE)

5.3. EPREUVES PRISES EN COMPTE POUR LE CLASSEMENT REGIONAL : M17 SABRE

Compétitions	Coefficient	Epreuves prises en compte
EN M17	2	2 EN sur 3 EN
EN M20	1,5	1 EN sur 3 EN
Championnat Nouvelle-Aquitaine M17	2	
Epreuves Nouvelle-Aquitaine	1.5	2 meilleurs résultats pris en compte

5.4. EPREUVES PRISES EN COMPTE POUR LE CLASSEMENT REGIONAL : M20 SABRE

Compétitions	Coefficient	Epreuves prises en compte
EN M20	2	2EN sur 3 EN
EN senior	1,5	1 EN sur 3 EN
Championnat Nouvelle-Aquitaine M20	2	
Epreuves Nouvelle-Aquitaine	1.5	2 résultats pris en compte

Epreuve EQUIPE Cf. Règlement fédéral

Championnats de France N1 et N2: Les équipes classées de 1 à 8 de la ½ finale des championnats de France par équipes sont qualifiées pour le tableau N1/N2.

Championnats de France N3 : Les équipes classées de 9 à 12 de la ½ finale des championnats de France par équipes+Épreuve ouverte.

5.5.SYSTEME DE QUALIFICATION AUX CHAMPIONNATS DE FRANCE U23 HOMMES ET DAMES

La sélection sera envoyée aux clubs 25 jours avant l'épreuve à l'issue de la réception des listes fédérales

Epreuve Individuelle : Mode de sélection : 28 tireurs qualifiés (CF. RS FFE).

5.6.SYSTEME DE QUALIFICATION AUX CHAMPIONNATS DE FRANCE SENIOR

Système des séries sur les épreuves nationales

Epreuve nationales Dame sur 1.5 journée

Ouverte aux séries 1 à 5

Epreuve de qualification : entrée progressive des tireurs : voir règlement FFE

Epreuve nationales Homme sur 2 journées

Ouverte aux séries 1 à 6

Epreuve de qualification : entrée progressive des tireurs : voir règlement FFE

La sélection sera envoyée aux clubs 25 jours avant l'épreuve à l'issue de la réception des listes fédérales

Epreuve INDIVIDUELLE N1 / N2 / N3

N1 cf. Règlement fédéral (Série 1 : 32 du Classement National)

N2 : dame : 60 tireuses : série 2 + 1 quota par ligue + 8 quotas répartis

N2 : homme : 32 tireurs : série 3

N3 homme : 64 tireurs : série 3 + 1 quota par ligue + 12 quotas répartis

Epreuve EQUIPE

Homme : **N1 / N2 et dame N1 : montée descente de 2 équipes** : Cf. Règlement Sportif FFE

Homme N3 et Dame N2 : **Open**

Sabre hommes N1 et N2 :

Un tireur participant à la ½ finale des championnats de France par équipes N1 ne pourra tirer que dans cette division à l'occasion des championnats de France par équipes.

Un tireur participant à la finale des championnats de France par équipes N1 ne pourra pas être engagé aux championnats de France par équipes N2 ou N3.

Un tireur participant aux épreuves régionales de qualification pour la N3 ne pourra pas être engagé pour la finale des championnats de France par équipes N1.

• Sabre dames N1 :

Une tireuse participant à la ½ finale des championnats de France, ou à la finale des championnats de France par équipes en N1, ne pourra pas être engagée dans une équipe en N2 à l'occasion des finales des championnats de France par équipes.

5.7.EPREUVES PRISES EN COMPTE POUR LE CLASSEMENT REGIONAL : SENIOR

Compétitions	Coefficient	Epreuves prises en compte
EN SENIOR	2	4 EN sur 5
Championnat Nouvelle Aquitaine Senior	2	
Epreuves Nouvelle Aquitaine	1.5	

6. CATEGORIE VETERAN

6.1.EPREUVES NOUVELLE-AQUITAINE :

Au vu des effectifs de compétiteurs, il n'est pas prévu de dispositions particulières. Le règlement pourra être revu en cours de saison si le nombre des compétiteurs évolue et sur demande expresse d'un club.

6.2.SYSTEME DE QUALIFICATION AUX CHAMPIONNATS DE FRANCE :

cf. règlement FFE et cahier des charges spécifique à chaque arme.

INDIVIDUELLE : Open chez les dames et les hommes

EQUIPE : CF. règlement fédéral. La participation aux championnats de France est ouverte à toutes les équipes.

Deux catégories : vétérans (V1 et V2) et grand vétérans (V3 et V4) sont séparées lors du championnat.

Chez les dames : La composition des équipes est libre dans les 2 catégories(5 tireurs maximum)

Chez les hommes : Epreuve Open ouverte aux Equipes de club ou EIC dans les 2 catégories (5 tireurs maximum)

INFORMATIONS TOUTES CATEGORIES

- **Les Championnats de France pour chaque catégorie comptent dans le classement final de la saison au coefficient 1.5. Les points du championnat de France N-1 sont retirés lors de la sélection des championnats de France de la saison en cours.**
- **« Open » signifie que toutes les compétitions individuelles identifiées sur l'extranet de la fédération (qu'elles soient ou non en Nouvelle-Aquitaine) sont ouvertes sans condition.**

7. STAGES ET ENTRAINEMENTS REGIONAUX

En attente d'un lieu

2 stages sont prévus selon les modalités suivantes :

- **Durée** fixée à 2 ou 3 jours pendant vacances scolaires de février et d'avril
- **Lieu** :
- **Date** : 20/21/22 Avril 2027
- **Calendrier et Sélection** selon classement régional et critères spécifiques

8. INTEGRATION DES HANDISPORTS

Lors d'un Championnat Nouvelle Aquitaine, un championnat Nouvelle Aquitaine handisport sera organisé en parallèle.

Une compétition Handisport peut être organisée en parallèle des épreuves de ligue sur demande des clubs ayant une section handisport.